



Litige avec un garagiste pour injecteurs c4 picasso

Par **pripr13**, le **18/06/2011** à **11:28**

Bonjour,

Suite a un bruit important dans le moteur de mon C4 picasso de 3 ans, je suis allée chez le garage THEUX de Nanterre qui a changé les joints des injecteurs pour 450 euros. Après avoir récupéré la voiture nous constatons qu'elle fait plus de bruit, fume et perd de la puissance le jour même. Nous lui ramenons, il la garde deux jours et nous la rend en disant qu'il n'a rien constaté et que nous pouvons partir en vacances je jour même (800 km), cela permettra au moteur de se dégrader selon lui. Sur la route, le bruit est de plus en plus fort, nous lui signalons par téléphone. Sur notre lieu de vacances, nous amenons le véhicule dans un garage citroen, qui diagnostique deux injecteurs de cassés et le calculeur suite au roulage du véhicule alors que les injecteurs ne fonctionnaient pas correctement: facture 2500 euros. Le premier garagiste ne reconnaît pas sa responsabilité malgré le courrier recommandé que je lui ai envoyé en demandant qu'il fasse agir son assurance et il m'a dit qu'il ferait tout pour que je ne roule pas de si tot avec ma voiture si le l'attaquais en justice.

J'ai donc contacté Citroën qui dit ne pouvoir rien faire, malgré que le garagiste n°1 soit agréé Citroën.

Au regard son l'obligation de résultat, que puis je faire pour faire valoir mes droits au près du premier garagiste qui est malhonnête? Sachant que ma voiture est toujours dans le sud, chez un garagiste qui me demandera bientôt 10 euros par jour de gardiennage si cela dure!

Que puis je faire pour que Citroën intervienne?

Merci pour votre aide